

en quelque sorte des directives qui, j'en suis certaine, seront suivies à la lettre par ses services.

Dans ces conditions, je peux me déclarer satisfaite avec cette réponse et je retire ma motion. Par contre, je continuerai à suivre de très, très près l'évolution de ce dossier et les efforts qui seront faits dans ce domaine et n'exclus pas de revenir par la suite si je devais constater qu'il y avait encore des lacunes.

En résumé, je retire ma motion. Je vous remercie.

– Cette motion est retirée par son auteur. Cet objet est ainsi liquidé.

Rapport N° 139

sur le postulat P2004.07 Charly Haenni relatif au revenu cantonal par habitant¹

Discussion

Corminbœuf Dominique (PS/SP, BR). Le groupe socialiste a étudié avec attention le rapport N° 139 concernant le revenu par habitant et il a fait les constatations suivantes.

Le rapport est basé sur l'étude du professeur Philippe Gugler. Ce travail est bien conçu, mais a été élaboré sur la base d'une enquête par trop académique. Par exemple, comment obtient-on le revenu par habitant au niveau cantonal? Eh bien on fait une moyenne suisse que l'on soumet à un coefficient, puis on divise par le nombre d'habitants. Dans cette situation, notre développement démographique nous pénalise fortement. Ce que nous voudrions garder en point de mire, c'est le revenu disponible par habitant, où là nous ne sommes pas si mal placés. Et bien sûr ceci en tenant compte de certains éléments qui constituent les conditions-cadres, comme le prix des logements, les primes d'assurance-maladie relativement basses en comparaison intercantonale, ainsi qu'un cadre de vie enviable par beaucoup. Il faut aussi relever que le taux de chômage dans ce canton est convoité par nos voisins de Suisse occidentale. Mais ce revenu disponible, facilité par certains éléments, ne doit pas nous éloigner d'un rapport critique, qui met en évidence certains aspects négatifs. Et surtout ne pas nous voiler la réalité de la disparité des revenus sur le sol fribourgeois, où les petits salaires doivent impérativement être tirés vers le haut. Avec ces appréciations, nous espérons que nous continuerons sur la voie de grands projets durables que ce Parlement, en collaboration et sur proposition du Gouvernement, a mis sur rail. D'ailleurs, l'étude du professeur Philippe Gugler confirme la valeur et la justesse de nos choix. Souhaitons que ces derniers se concrétisent et espérons notamment que nos projets de développement ne soient pas à géométrie variable, comme semble être le projet du futur développement du RER cantonal.

Peiry Stéphane (UDC/SVP, FV). Le constat est sans appel. Fribourg, malgré ses efforts, reste dans les pro-

fondeurs des classements, en matière de revenu et de PIB par habitant. Evidemment, on peut ressortir des éléments positifs, comme l'analyse du coût de la vie ou le niveau des exportations. Il n'en reste pas moins que Fribourg reste un canton pauvre en comparaison nationale. La croissance démographique et la forte population estudiantine à Fribourg semblent expliquer en partie ce constat. Ce sont là des facteurs positifs qu'il ne s'agit pas de remettre en cause. Pour ma part, je ne peux m'empêcher de remettre en parallèle la charge fiscale qui pèse sur les Fribourgeois et leur revenu car, qu'on le veuille ou non, il y a bien une corrélation entre les deux. On me reprochait de citer en exemple les petits cantons de Suisse centrale, comme Schwytz ou Zoug, mais d'autres cantons mettent en place des stratégies fiscales pour garder ou attirer les hauts revenus. Le dernier exemple en date est celui du Tessin, qui veut plafonner son taux fiscal à 11% à partir d'un revenu de 200 000 francs. Comme Fribourg, le Tessin dispose aussi d'une Université, certes encore petite, et des hôpitaux qu'elle doit financer.

L'autre constat inquiétant est celui du faible niveau d'emploi dans des secteurs considérés comme performants. Seul un emploi sur 20 est un emploi dans le high-tech, malgré les stratégies mises en place ces dernières années, notamment sous le slogan du «high-tech in the green». Le Conseil d'Etat semble maintenant vouloir changer de stratégie, en repositionnant le canton dans le «clean tech». Pour ma part, je reste encore un peu perplexe quant à cette nouvelle orientation économique. On peut se demander si nous avons véritablement mis tout en oeuvre pour attirer de nouvelles entreprises étrangères à Fribourg.

En matière de fiscalité, avons-nous été suffisamment créatifs, notamment pour pallier à la suppression de l'arrêté Bonny? Fribourg aurait-il dû être encore plus agressif dans sa stratégie de promotion? Ces questions méritent d'être posées avant de se décider pour une nouvelle stratégie économique, qui prendra des années avant qu'on puisse en récolter les fruits. Le Conseil d'Etat dit que le high-tech s'estompe. Qui ne dit que le «clean tech» ne finira par s'estomper à son tour dans quelques années? Je comprends bien que beaucoup d'entreprises fribourgeoises opèrent dans ces domaines, mais à trop vouloir suivre des modes, on finit peut-être par manquer les objectifs, d'autant plus que nous ne serons probablement pas les seuls dans ce créneau. Pour ma part, je souhaite, comme le Conseil d'Etat je n'en doute pas, que tout soit mis en oeuvre pour positionner Fribourg comme une zone d'activités dynamique avec des entreprises de haute technologie et compétitives qui puissent offrir des débouchés aux jeunes diplômés de nos hautes écoles. Tous ces investissements pour nos écoles, légitimes et justifiés, doivent aussi profiter au canton. Mais d'autres combats devraient aussi être menés par notre Gouvernement, ceux qui visent une fiscalité attrayante pour les entreprises comme pour les citoyens. Un Etat svelte et des conditions-cadres pour les entreprises, y compris en matière d'aménagement du territoire. Avec ces considérations, le groupe de l'Union démocratique du centre prend acte de ce rapport.

¹ Texte du rapport pp. 1342ss.

Suter Olivier (*ACG/MLB, SC*). Le groupe Alliance centre gauche a pris connaissance avec intérêt du rapport N° 139 qui nous est proposé par le Conseil d'Etat et qui s'appuie sur une étude très fouillée de MM. Gugler, Keller et Tinguely. Nous saluons l'excellent travail d'analyses et de propositions de ces chercheurs. Pour renforcer la compétitivité du canton, le Conseil d'Etat énumère une série de projets en cours, de réalisations de projets envisagées. Sans les reprendre ici de manière exhaustive, le Gouvernement parle de renforcer la collaboration entre les hautes écoles et les entreprises du canton, de soutenir les start-up et innovations, de développer et de créer de nouvelles filières de formation, de créer un parc technologique. Il entend aussi faire bénéficier l'économie d'un environnement favorable. Ce sont là des mesures intéressantes et il faudra voir comment elles seront appliquées.

Pour l'instant, nous pourrions nous positionner sur trois points qui nous semblent manquer un petit peu à ce rapport. D'une part, le caractère assez flou des démarches à entreprendre. Il y a beaucoup de conditionnel pour l'instant. On dit: «il faudrait», «on devrait», «on pourrait». Il y a peu d'engagement dans les propositions qui sont faites pour l'instant. Et il est étonnant pour nous qu'une stratégie et qu'un plan d'action destinés à améliorer la compétitivité de l'économie fribourgeoise soient la conséquence d'un postulat déposé par des députés. Ils devraient, à notre sens, constituer depuis longtemps des outils de base avec lesquels travailleraient aussi bien la Direction de l'économie que le Conseil d'Etat.

Maintenant, on voudrait revenir sur deux mesures proposées. Car pour l'instant, on a beaucoup de mesures qui ne sont pas la copie de ce qui se fait dans d'autres cantons, mais qui quand même ressemblent beaucoup à ce qui s'y fait, souvent avec des moyens beaucoup plus importants, souvent depuis assez longtemps. Je veux parler des activités technologiques pour lesquelles on n'a pas, pour l'instant dans les propositions mises en avant par le Conseil d'Etat, de propositions spécifiques au canton de Fribourg. Mais dans les propositions que fait le rapport Gugler, on a un cluster ou un groupe d'activités qui s'appelle «Food and Tourism» – j'adore, pour la spécificité du canton de Fribourg, qu'on utilise l'anglais. Alimentation et tourisme: il nous semble que ce serait un domaine dans lequel le canton de Fribourg pourrait se démarquer de manière très spécifique et vraiment être différent d'autres cantons. Dans un canton agricole dont les paysages sont variés et encore préservés, ces domaines devraient constituer un axe central du concept de développement cantonal. La proposition «Food and Tourism» est pertinente parce qu'elle met en évidence et consolide un avantage propre du canton, lui permettant donc de faire la différence sans simplement copier les autres. La récente attribution du label «Parc régional» au projet Gruyère-Pays d'Enhaut, devrait renforcer les convictions du Gouvernement dans ce sens. La proposition est audacieuse en ce sens qu'elle reconsidère l'activité d'un secteur traditionnel. Elle lui confère une orientation nouvelle et durable et répond aux soucis d'une société toujours plus friande d'une alimentation saine et de loisirs de proximité.

La prise en compte donc de ce groupe «Food and Tourism» induirait en outre l'amélioration de l'environnement naturel et construit du canton, ce qui constitue un facteur de localisation important pour d'autres activités économiques. On ne peut en effet imaginer développer les activités «clean tech» qui sont proposées dans une «dirty country». Littéralement, proposer des activités propres mais dans un paysage sali. La mise en vente ces tout derniers jours de parcelles dans une zone industrielle de 150 000 m² à Enney, en prolongement des aberrations architecturales et urbanistiques commises à la sortie de La Tour-de-Trême et à Epagny, ne va-t-elle pas à l'encontre des intérêts de la région et du parc régional Gruyère-Pays d'Enhaut, qui vient d'être labellisé par la Confédération. L'heure des choix, actuellement, a sonné.

Un deuxième acte spécifique que nous souhaitons voir figurer dans la stratégie du Gouvernement est lié à la situation géographique et culturelle particulière du canton, situation qui est trop peu exploitée à notre goût. Fribourg constitue un pont entre les deux cultures principales de l'Europe de l'Ouest, latine et saxonne. Un renforcement de l'apprentissage des langues, la formation de personnes capables de s'exprimer aussi bien en allemand qu'en français, voire en anglais, la mise à disposition de services bilingues, devraient se trouver au centre d'une réflexion sur le développement économique du canton. Tout comme sa position géographique idéale. Dans un cercle de 800 à 1000 km autour de Fribourg, on trouve presque tous les pays et capitales importants de l'Europe occidentale.

Nous demandons en conséquence au Conseil d'Etat d'intégrer au concept qu'il entend élaborer une réflexion et un plan d'action sur le cluster «Food and Tourism» et sur la situation géographique particulière du canton. Pour terminer cette intervention, nous voudrions dire aussi que si l'argent fait une partie du bonheur, il ne fait pas l'entier du bonheur. L'argent doit rester un moyen, il ne doit jamais constituer un but ou en tout cas pas le but principal de l'activité humaine. La qualité de vie, la préservation de l'environnement, la convivialité des échanges humains constituent à nos yeux des éléments tout aussi importants pour le bien-être de la population que l'augmentation par tous les moyens et à n'importe quel prix du revenu par habitant.

Collomb Eric (*PDC/CVP, BR*). Le groupe démocrate-chrétien a pris connaissance du rapport sur le postulat de Charly Haenni concernant le revenu cantonal par habitant. En préambule, il est important de souligner que la progression du revenu cantonal par habitant ne doit pas faire l'objet d'un objectif économique. Premièrement, sa méthode de calcul est tellement lacunaire que même les éminences grises de l'Office fédéral de la statistique peinent à s'en satisfaire. Deuxièmement, l'apprécier seul ne permet pas de mesurer la santé économique d'un Etat. En effet, les indicateurs tels que le PIB, le nombre de brevets déposés, la composition industrielle ou l'évolution de l'emploi sont des éléments incontournables du tableau de bord économique de tout analyste économique. Le rapport du Conseil d'Etat a l'immense avantage de ne pas s'arrêter aux seuls critères du revenu cantonal par habitant. En mandatant le professeur Gugler, le Gouvernement s'est donné les

moyens de disposer d'un état des lieux complet et sans compassion de la situation économique du canton. Sans lifting ni botox, le Conseil d'Etat a présenté le vrai visage de notre économie. Ce rapport n'est rien aussi longtemps qu'il reste sur papier. Pour parvenir à décoller, des mesures sont à mettre en oeuvre, il faut une fois de plus le souligner. Notre planche de salut passe bien par la concrétisation de l'innovation. Nous devons faire aujourd'hui ce que tous les autres feront demain. Forts de ce constat, nous tenons à mettre en lumière trois axes importants.

Premier axe: concrétisation de nos investissements dans la recherche. En effet, le fossé séparant le niveau de formation moyen existant dans les entreprises fribourgeoises et celui extrêmement élevé de nos hautes écoles est trop important. Résultat: notre canton finance la formation des chercheurs qui s'en vont dans d'autres cantons, susceptibles de leur offrir une place de travail en adéquation avec leur niveau de formation. Nous devons absolument corriger cet état de fait, en boostant l'innovation. C'est la seule voie possible pour concrétiser nos investissements dans les institutions de recherche et de formation. D'ailleurs, le Grand Conseil a dit clairement qu'il était prêt à opter pour l'innovation, à doper l'innovation. Il a dit oui à la création d'un fonds de soutien en faveur de l'innovation, il a dit oui à la création d'un parc technologique. Nous sommes d'ailleurs impatients de voir ces deux projets-là se concrétiser.

Deuxième axe: le développement du «clean tech». La relative faiblesse de la Suisse dans le domaine des technologies liées au développement durable, sans parler des balbutiements de notre pays dans la niche du «clean tech», doit nous pousser à aller très vite et à occuper le plus rapidement possible ces terrains propices à la croissance de la capacité d'innovation. Dans ce contexte, il est urgent de créer un pôle de compétences «clean tech» ainsi qu'une filière de formation dédiée à ce domaine novateur et plein de promesses. La recette miracle n'existe pas. Les engagements ordinaires ne donneront que des résultats ordinaires. Il faut donc s'engager de manière extraordinaire.

Troisième axe: garantir l'attractivité fiscale de notre canton. Du point de vue fiscal, il est clair que notre canton doit devenir plus attractif, tant pour les personnes physiques que pour les personnes morales. A quoi bon créer l'innovation pour des salariés qu'une fiscalité trop lourde ferait fuir dans un canton voisin. Même combat pour les personnes morales pour lesquelles il y a lieu de trouver la parade à la fin de l'arrêté Bonny. Je ne suis pas sûr que nous ayons tous mesuré l'impact catastrophique que va produire, qui produit d'ailleurs déjà, le plafonnement des allègements fiscaux à 50% pour le canton de Fribourg alors que nos voisins, Berne, Neuchâtel et Valais, auront toujours la possibilité d'octroyer des allègements fiscaux jusqu'à 100%. Y trouver une réponse appropriée, c'est sauver l'attractivité fiscale de notre canton, ni plus, ni moins. Nous remercions le Conseil d'Etat pour l'excellente synthèse des forces et des faiblesses contenues dans ce rapport et, tout en encourageant notre Gouvernement à mettre en oeuvre les opportunités et mesures qui y sont décrites, le groupe PDC prend acte de ce rapport.

Elections

Un suppléant au Tribunal de la Sarine

Le Président. Nous allons passer au deuxième tour de l'élection d'un suppléant au Tribunal d'arrondissement de la Sarine.

Je vous rappelle qu'au premier tour, ont obtenu des voix:

M^{me} Danielle Mayer-Aldana: 28; M^{me} Caroline Déneraud: 27; M. Nicolas Gisler: 15; M^{me} Catherine Hayoz: 4; M. Gabriel Piller: 2 et M. Jean-Pierre Pasquier: 1.

Je vous rappelle que la Commission de justice préavisait la candidature de M^{me} Danielle Mayer Aldana, alors que le préavis du Conseil de la magistrature était le même que pour les premiers postes, soit à égalité M. René Bossel, M^{me} Caroline Déneraud, M. Jean-Pierre Pasquier et M^{me} Gabrielle Piller. M. Gisler a été élu au poste 1, il n'est donc plus éligible pour le poste 2.

J'ouvre la discussion sur cette élection. La parole n'est pas demandée, la discussion est close. Mesdames et Messieurs les scrutateurs, vous pouvez distribuer les bulletins de vote.

Rapport N° 139 (suite)

Kolly René (PLR/FDP, SC). Le groupe libéral-radical a parcouru ce rapport avec attention. Celui-ci se fonde sur l'étude Gugler qui, comme d'autres études, relève la faiblesse du canton en matière de productivité et de performances économiques. Ce constat est connu du monde politique et économique de ce canton. On relève aussi que l'analyse ne tient pas assez compte des critères liés à la qualité de la vie et au développement durable qui devrait pondérer, voire améliorer ce résultat par rapport à d'autres cantons. De plus, d'importants potentiels existent. Evolution de l'emploi: plus 4000 de 2001 à 2005, progression démographique. L'économie fribourgeoise est dominée par des secteurs d'activités traditionnelles, tels que l'agro-alimentaire, le bois, l'artisanat, qui sont aussi basés sur des critères non seulement économiques mais aussi qualitatifs: développement durable, proximité. Le Conseil d'Etat annonce une stratégie de soutien à l'innovation et à l'environnement des affaires. Le canton offre des services d'appui et d'encadrement pour les entreprises: c'est bien, mais qu'en restera-t-il dans quelques années? L'évolution démographique favorable entraîne des mouvements pendulaires croissants vers les centres urbains voisins, comme Berne et la région lémanique. Cette tendance va augmenter ces prochaines années. Diverses études démontrent que des facteurs comme le niveau de fiscalité et le niveau de la formation sont des critères importants pour la compétitivité de l'économie et l'attractivité d'un canton. On a encore du chemin à faire dans ces domaines. Voyons les effets des mesures proposées par le Conseil d'Etat, faisons un nouvel état des lieux à la fin de cette législature. Dans le cadre de son prochain programme, le Conseil d'Etat doit poser

les bases d'une nouvelle stratégie. Avec ces considérations, nous prenons acte de ce rapport.

Vonlanthen Beat, Directeur de l'économie et de l'emploi. Avant-hier, les résultats du «Global Competitiveness Report» du WEF ont été publiés. Ils montrent que la Suisse est le pays le plus compétitif du monde et qu'il est particulièrement performant dans le contexte de l'innovation. Là, il est au troisième rang après les Etats-Unis et le Japon. Qu'en est-il de Fribourg? Le professeur Gugler constate que le canton de Fribourg dispose d'une capacité d'innovation prometteuse. Nous pouvons donc nous réjouir de ces nouvelles et marcher avec beaucoup de confiance vers l'avenir. Mais les chiffres sont très têtus. Il a été dit dans les études quantitatives que le canton de Fribourg montrait toujours des résultats peu satisfaisants. Le revenu cantonal par habitant est bas. Fribourg est au 24^e rang sur 26 cantons et, en fait, un Fribourgeois moyen gagne le tiers d'un Bâlois moyen. Puis, une situation encore pire se présente dans le contexte du PIB par habitant: là, Fribourg occupe le 25^e rang seulement. Alors, M. Corminbœuf, vous avez raison de le dire, il faut aussi avoir en vue le revenu disponible par habitant parce que nous Fribourgeois, en principe, même si nous avons des résultats quantitatifs qui ne sont pas très bons, nous vivons quand même assez bien. Mais le postulant Haenni avait posé deux questions notamment:

1. quelles sont les causes de cette relative mauvaise performance?
2. quelle est la vision du Conseil d'Etat pour améliorer la situation?

Le Conseil d'Etat est très content de pouvoir appuyer sa nouvelle stratégie sur la base du rapport du professeur Gugler sur la compétitivité de l'économie fribourgeoise, où on a vraiment des bases très claires pour développer celle-ci. Selon Philippe Gugler, les causes de cette faible performance économique sont multiples. Tout d'abord, il dit que le PIB bas démontre que le niveau de productivité générale est relativement faible. Deuxièmement il dit: «Même si Fribourg possède un important potentiel d'innovation, celui-ci ne conduit pas à une amélioration de la productivité». Et troisièmement, la structure de l'économie fribourgeoise montre qu'elle repose en grande partie sur des secteurs dont la compétitivité est relativement faible. Le professeur constate que la prospérité d'une économie dépend de sa compétitivité. Et il semble dès lors qu'une amélioration de la compétitivité passe par un positionnement stratégique plus fort du canton de Fribourg. Et cette stratégie de compétitivité repose notamment sur trois éléments: la croissance durable de la productivité, la capacité de créer et de commercialiser des innovations. Alors, il ne faut pas seulement développer des connaissances au niveau de l'Université ou des universités et des hautes écoles, il faut aussi les réaliser. Et puis, troisième point: attirer de nouvelles sociétés dans les domaines clés. Un positionnement fort du canton est nécessaire pour permettre à Fribourg de s'imposer dans un environnement régional marqué par une très forte compétitivité entre les cantons.

Je vous donne un exemple: vous avez pris connaissance de la création du «Greater Geneva Berne Area». C'est une collaboration accrue des cantons de la Suisse occidentale pour la promotion économique exogène, afin de faire des démarches pour attirer de nouvelles entreprises étrangères. Cette nouvelle structure demande au canton Fribourg qu'il se positionne clairement par rapport à ses concurrents. Fribourg ne peut être vainqueur que s'il est capable de se profiler par une position compétitive unique. Autrement, il ne va pas pouvoir réussir vis-à-vis du canton de Genève, du canton de Vaud ou du canton de Berne. Et c'est là que le Conseil d'Etat est convaincu que le créneau le plus prometteur pour ce positionnement est le secteur des «clean tech».

Les technologies propres intègrent la structure économique existante et offrent un potentiel de développement tant pour les secteurs traditionnels – il est important pour le canton de Fribourg que ceux-ci puissent aussi se développer –, que pour les technologies de pointe. Et là, M. Peiry, vous avez dit que vous étiez un peu perplexé face à cette idée de «clean tech». Je vous comprends, mais on est au début d'un développement qui doit être concrétisé maintenant. Et cet axe permet au canton de renforcer encore son engagement dans le développement durable. Il peut vraiment s'appuyer sur les atouts qu'il a déjà à disposition. Mais il y a une chose qui est claire, il faut agir rapidement. Si le canton veut vraiment prendre le «lead» dans ce secteur, il doit se positionner sans attendre et annoncer très vite la couleur. Avec le canton du Valais, Fribourg sera d'ores et déjà le «living house» des cantons de la Suisse occidentale pour la plate-forme «clean tech» et énergies. Et là, on a vraiment déjà un pied dans la porte et puis, on peut déjà aussi se mettre en place dans le contexte des cantons de la Suisse occidentale.

Ce nouveau positionnement stratégique implique une action ciblée pour renforcer et développer deux dimensions déterminantes pour la compétitivité. D'une part, le soutien à l'innovation et d'autre part, également, l'augmentation de la qualité de l'environnement des affaires.

Le Conseil d'Etat a déjà mis en place des mesures intéressantes et vous propose d'aller encore plus loin dans ces démarches. Je ne vous cite ici que quelques exemples. Tout d'abord pour le soutien à l'innovation, il y a le fameux développement des clusters. Pas mal de députés étaient hier soir à cette manifestation à l'Ecole d'ingénieurs, où il était question de ces clusters. Et on a pu voir quelle dynamique est derrière cette idée des clusters. Via la Nouvelle politique régionale, un projet-phare a été mis en place pour le développement des clusters, qui assure l'augmentation de la compétitivité des secteurs et des entreprises, c'est-à-dire le fameux pôle scientifique et technologique de Fribourg. Via ce PSTFR, quatre clusters thématiques sont en train d'être mis en place. Alors on essaie vraiment de se mettre en place et de se positionner très fortement dans la platurgie, dans l'informatique et notamment la sécurité de l'informatique, dans le secteur énergie et bâtiments – dans le contexte actuel de ce programme d'assainissement des bâtiments énergétiques de la Confédération, Fribourg se place vraiment très clairement dans ce contexte-là. Et puis, il y a les nanotechnologies. Nous

avons donc quatre clusters qui sont en train d'être mis en place. Et il y a un cinquième cluster. M. Suter, je vous le dis de manière très claire, ce cluster «agro-alimentaire et tourisme» est à l'étude. Comme j'ai pu le souligner dans le cadre de l'inauguration du Centre d'excellence du chocolat Nestlé à Broc, le canton pourrait se démarquer de manière idéale, via ce cluster important qui est directement lié à la philosophie du «clean tech» et du développement durable. Et là, je vous le dis, je suis profondément convaincu qu'avec ce cluster on pourra vraiment faire développer très fortement et booster l'économie fribourgeoise et notamment aussi le tourisme fribourgeois.

Puis je vous donne d'autres exemples. Le renforcement du transfert technologique, le renforcement des capacités d'innovation des PME et le soutien aux start-up, la création d'un parc technologique qui est à l'étude maintenant sur la base d'un postulat de votre collègue Collomb. Et puis, la mise en place d'une nouvelle filière de formation ou le développement de filières existantes dans le domaine des «clean tech». Voilà pour le secteur du soutien à l'innovation.

Et ensuite, il y a tout l'environnement des affaires. Ce nouveau positionnement implique également de préserver des conditions attractives afin de permettre l'implantation de sociétés étrangères multinationales à rayonnement économique et scientifique important. Et puis, là je peux dire à MM. Peiry et Collomb que le Conseil d'Etat, dans le contexte des allègements fiscaux, vous a soumis des propositions concrètes la semaine passée et est en train de négocier avec la Confédération une nouvelle évaluation de la situation de l'arrêté Bonny. Là je dois quand même rapidement ouvrir une parenthèse. Il est clair et net que la fin des subventions versées en application de l'arrêté Bonny, dont le canton de Fribourg ne disposera donc plus à partir de 2012, serait un problème absolument majeur pour le développement économique de notre canton. Je l'ai dit à M^{me} Leuthard à plusieurs reprises. Elle est d'accord de revoir maintenant les critères, mais là on est en train de discuter, de négocier encore avec la Confédération et il faut vraiment aller de l'avant dans ce contexte aussi. Et puis, dans le contexte de l'environnement des affaires, on parle aussi de Seed capital. On mettra à disposition de l'argent pour que des nouvelles idées des universités puissent être réalisées rapidement. Il faut également parler de la politique foncière active.

En conclusion, le Conseil d'Etat veut continuer avec dynamisme la politique économique qui vise le développement durable et l'innovation. Il est convaincu que les «clean tech» sont un choix judicieux et responsable pour une compétitivité durable. L'amélioration du revenu par habitant suivra. Je pense que j'ai répondu aux différentes questions des intervenants que j'aimerais remercier encore pour leur soutien dans les grandes lignes de cette nouvelle stratégie. Avec ces quelques considérations, je vous prie, au nom du Conseil d'Etat, de bien vouloir prendre acte de ce rapport.

– Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

Rapport N° 142

sur le postulat P2003.07 Denis Grandjean relatif à la construction d'aires de stationnement pour voitures aux entrées des autoroutes du canton (parkings point de contact)¹

Discussion

Grandjean Denis (PDC/CVP, VE). Ce rapport sur la construction d'aires de stationnement aux entrées des autoroutes (parkings point de contact) va dans le sens de ma demande, mais sa conclusion veut laisser du temps d'évaluation, de réévaluation avec une solution informatique avant de procéder à la construction de places spécifiques. C'est très dommage que notre canton ne soit pas pionnier dans ce projet.

En effet, dans la situation actuelle, ce rapport indique que le covoiturage se pratique couramment et que cela est bénéfique pour la fluidité du trafic, pour les agglomérations (moins de voitures en ville), pour l'environnement (moins de véhicules représentant moins de pollution et moins d'utilisation de pétrole). Vous citez des points de rencontre existants mais ceux-ci se trouvent souvent sur des parkings privés et les propriétaires mettent de plus en plus de mises à ban car leurs parkings deviennent de plus en plus squattés par des automobilistes pratiquant le covoiturage. Dans votre conclusion, vous voulez créer un site Internet pour Fribourg afin de faire mieux connaître le covoiturage et rendre possible une exploitation efficace et viable.

Pour ma part, je constate que le covoiturage existe de plus en plus et que des sites existent déjà, comme par exemple «Anibis.ch/Automobiles/Covoiturage», ce qui permet d'offrir des trajets à effectuer à plusieurs. De plus, avec l'augmentation du prix du carburant, les automobilistes perçoivent une pression financière pour le covoiturage. Concernant la faisabilité de ces parkings pour le covoiturage, qui pourraient également servir de parkings P+R à certaines entrées d'autoroute, j'ai étudié à titre d'exemples trois sorties d'autoroute sur l'A12. J'ai trouvé des terrains pouvant parfaitement être utilisés pour ces places:

- à Châtel-St-Denis, une parcelle de l'Etat située à la bifurcation route de Vevey-semi-autoroute,
- à Vaulruz, une parcelle située au droit des jonctions de l'A12, dans la zone du domaine public et
- à Rossens, une parcelle au lieu-dit «In-Riau», dans la zone publique, dans le giratoire qui va sur la route cantonale Bulle-Fribourg.

Ces trois parkings pourraient permettre le stationnement de 150 à 200 voitures et, si l'on extrapole ce chiffre sur toutes les sorties d'autoroutes du canton, nous arriverons à un nombre très important de voitures qui n'envahiront plus nos villes chaque jour, en particulier notre capitale, Fribourg.

En conclusion, ces parkings «point de contact» seraient très utiles pour diminuer la circulation, la pollution et favoriseraient les économies d'énergie. De plus, ces parkings représenteraient un grand service à la popu-

¹ Texte du rapport pp. 1386ss.